



MULTIRISQUE ALLIANZ SOLUTION ENTREPRISE

Ensemble,
protégeons vos
activités de services

L'assurance multirisque pour vos activités de services

Pour vous développer en toute sérénité, Allianz vous propose sa nouvelle solution d'assurance.

Une solution spécialement conçue pour vos activités de services

- Vous pouvez compter sur un programme d'assurance complet adapté à vos activités, **notamment en responsabilités civiles avant et après exécution de vos prestations, avec ou sans vente de produits.** Des solutions également adaptées à votre budget, grâce au choix de franchises.
- Vos interlocuteurs Allianz sont **des professionnels de l'assurance.** Ils sont pour vous de véritables partenaires conseil, présents aux moments clés que traverse votre entreprise et bien sûr en cas de sinistre.

L'expertise Allianz à votre service

- **Notre excellence technique** est présente à tous les niveaux : conseil et assistance en prévention des risques concernant vos locaux et équipements, garanties conçues pour la pérennité de votre entreprise malgré les nombreux aléas et assistance en cas de sinistre.
- **Allianz, un assureur engagé en Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) :**
 - les entreprises labellisées RSE bénéficient d'un tarif préférentiel,
 - notre démarche de prévention des risques vise à protéger à la fois vos biens et l'environnement,
 - nos garanties de responsabilités liées à l'environnement sont incluses d'office (sauf établissements classés ICPE),
 - vos installations de production d'énergie renouvelable peuvent aussi être assurées,
 - pour la promotion du zéro papier, vous pouvez souscrire votre contrat sous format électronique.

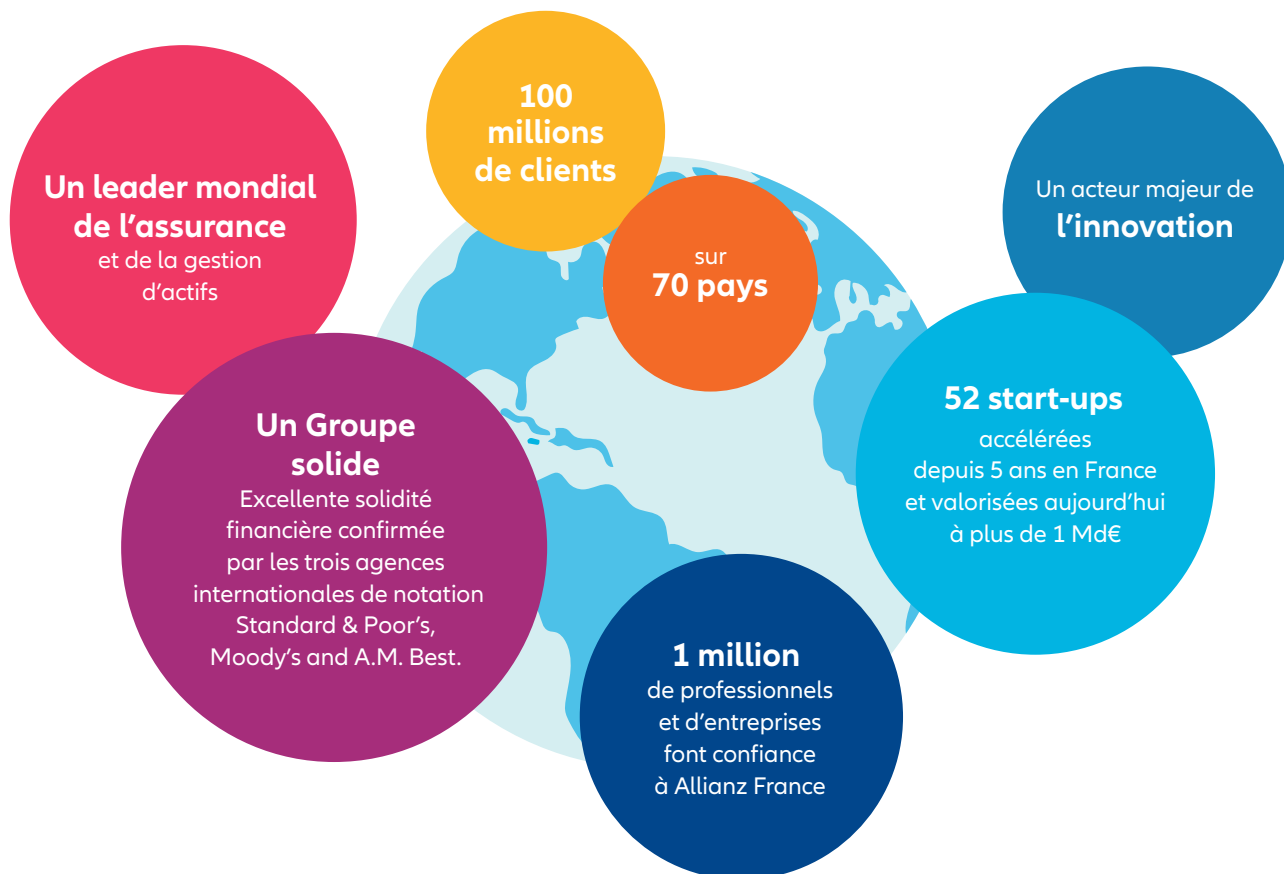
Une solution qui simplifie votre approche des risques

- Un contrat **multirisque tout en un**, qui regroupe à la fois vos garanties de responsabilités civiles et professionnelles, de dommages aux biens, de pertes financières consécutives à un sinistre, d'assistance et même de protection juridique.
- Vous pouvez assurer **jusqu'à 10 sites** dans le même contrat pour un chiffre d'affaires global de 5 à 15 millions d'euros.
- **Pas de formalité annuelle :** néanmoins, pour une protection à la hauteur de vos besoins, les changements des risques assurés ainsi qu'une évolution de votre chiffre d'affaires de plus de 15 % sont à nous déclarer pour actualiser votre contrat.
- Une offre accessible sur un seul des volets Responsabilités civiles ou Dommages aux biens si tel est votre besoin.





Reposez-vous sur l'expertise⁽¹⁾ Allianz



Notre expertise repose aussi sur la prévention des risques concernant vos locaux et équipements

Pour des locaux qui semblent particulièrement exposés, cette démarche qui vise à **éviter les sinistres incendie et vol, intrusion, malveillance ainsi que les perturbations d'activité consécutives** repose sur deux piliers :

- **Agir sur les probabilités de survenance** grâce aux mesures de prévention
- **Réduire la gravité** par des moyens de protection adaptés.

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

Les statistiques montrent que **70 %⁽²⁾ des incendies peuvent être évités en appliquant ces mesures simples.**

Nous vous aidons à comprendre les vulnérabilités et, à la suite d'une **visite sur site**, nous élaborons un **plan de prévention adapté**.

- Vous serez guidés sur la mise en place de **mesures simples, efficaces** (consignes, procédures, formation, ...) et nécessitant très peu d'investissement.
- **Une démarche « gagnant-gagnant »** : votre cotisation d'assurance tient compte de votre implication en matière de prévention.

(1) Données 2020.

(2) Résultat d'une étude portant spécifiquement sur les sinistres Incendie.



Des solutions à tous vos besoins

Anticipez les risques de dommages aux locaux et à leur contenu. Pour que l'activité reprenne au plus vite à la suite d'un sinistre, l'indemnisation sera essentielle pour vous rééquiper ou reconstruire.

Les garanties essentielles :



- **Incendie** et événements assimilés, pour vos dommages et vos garanties de responsabilité civile
- **Tempête-grêle-neige**
- **Catastrophes naturelles**
- **Attentats**
- **Dégâts des eaux**, pour vos dommages et vos garanties de responsabilité civile. Y compris en cas de refoulements d'égouts ou d'inondations non déclarées catastrophes naturelles

Assistance :

- En cas de locaux sinistrés (détaillée page 9) notamment suite à intempéries
- Si l'entreprise est **en situation de crise**, notamment médiatique
- Nettoyage du web en cas d'atteinte à l'e-réputation

Notre contrat s'adapte aux risques spécifiques à votre activité :



- **Vol et vandalisme** y compris vandalisme sur les parties extérieures
- **Dommages électriques**
- **Bris des glaces**
- **Bris de matériels informatiques et de bureautique**
- Bris de matériel de production
- Extensions possibles aux **matériels nomades utilisés hors des locaux professionnels, installations privatives de production d'énergie et autres aménagements extérieurs, piscines et spas**
- Perte de produits conservés en atmosphère contrôlée
- Transports privés : vol et dommages aux marchandises transportées, jusqu'à 10 véhicules
- Autres dommages matériels

Des valeurs d'indemnisation plus élevées peuvent vous être conseillées :



- **Renfort d'indemnisation** : indemnisation de la vétusté jusque 33 % sur les biens immobiliers et remplacement à neuf des matériels de moins de 10 ans pour toutes les garanties souscrites
- **Augmentation de certains postes de garanties**

Anticipez aussi les conséquences financières d'un arrêt d'activité.

Vous avez un large choix de garanties :



- **Remboursement des frais supplémentaires d'exploitation seuls** engagés pour limiter les conséquences d'un sinistre,
- ou
- Garantie **Pertes d'exploitation** visant à compenser votre perte de marge brute ou de revenus pendant une période déterminée : **12, 18 ou 24 mois au choix**

En cas de besoin, l'offre prévoit aussi des protections en cas de :

- Carence d'un fournisseur
- Perte de valeur vénale de votre fonds

Être accompagné en cas de mise en cause des responsabilités civiles de l'entreprise.

Bien gérer ces conflits souvent onéreux c'est important pour votre entreprise et sa réputation.



Des garanties spécialement conçues pour les prestataires de services :

- **RC Professionnelle complétée de RC après livraison de produits**
- RC résultant d'une cyberattaque⁽³⁾
- Responsabilités liées à l'environnement⁽³⁾
- Défense pénale et recours suite à un accident



Avec d'autres garanties possibles selon vos besoins spécifiques :

- RC utilisation professionnelle de drones
- RC professionnelle USA/Canada
- Frais de retrait des produits livrés (hors USA/Canada)
- RC du personnel médical salarié
- Ramassage collectif organisé par l'établissement
- RC mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Vous hébergez ou accueillez des personnes ?

Avoir prévu une indemnisation à leur profit en cas d'accident corporel, que votre responsabilité soit engagée ou non, vous apporte la sérénité.



- **Accidents corporels** : en cas de décès ou d'incapacité permanente.
Une option réservée à certaines activités de type établissements médico-sociaux ou d'accueil de mineurs de jour

(3) Toutes activités sauf exceptions.

Vous libérer des problèmes juridiques et du temps à y consacrer, c'est aussi notre métier !



La solution Protection juridique⁽⁴⁾ c'est :

- Une hotline pour répondre à vos questions juridiques en prévention de tout litige
- Des fiches conseil en ligne pour vos démarches, accessibles 24H/24

En cas de litige :

- Accompagnement par nos juristes jusqu'à résolution complète
- Prise en charge de tout ou partie des frais de justice, jusqu'à 20 000 € par litige

Des prestations d'assistance complémentaires pour les imprévus lors des déplacements⁽⁵⁾



- Assistance en cas d'accident, maladie ou décès
- Assistance juridique à l'étranger

Les garanties et prestations présentées dans cette brochure sont un extrait de l'offre et s'exercent selon les clauses et conditions de votre contrat Allianz Solution Entreprise en fonction des garanties souscrites.

(4) Conditions et limites de cette option de Protexia décrites dans l'Annexe Protection Juridique aux Dispositions Générales Allianz Solution Entreprise.

(5) Option disponible pour les contrats comportant le volet de garanties de responsabilités civiles.



L'accompagnement Allianz en cas de sinistre dans vos locaux

Pour les sinistres courants⁽⁶⁾, des procédures simples et rapides

- **Règlement en 2 temps** : lorsque l'intervention d'un expert n'est pas nécessaire cette solution vous permet de démarrer sans tarder les travaux de réparation grâce à une avance de 50 % du devis de votre artisan.
- **L'Expert connecté** : grâce à une appli sur votre smartphone, l'expertise est plus rapide.

Lorsque le sinistre met en péril votre activité

- L'accompagnement sur le terrain veille à coordonner les actions pour permettre le redémarrage rapide de votre activité.

Aperçu de nos prestations

- **L'Expert vu du Ciel** : Allianz se sert d'un drone pour faciliter l'expertise des lieux difficiles d'accès et accélérer la prise de décision sur les mesures les plus adaptées.
- **Continuité +** : lorsque le pronostic vital de l'entreprise est engagé, Allianz constitue, dès les premières heures du sinistre, une équipe pluridisciplinaire d'experts pour mettre en place les mesures destinées à redémarrer au plus vite votre activité (recherche de locaux temporaires, de matériel spécifique, organisation de sous-traitance, soutien financier d'urgence, décontamination des locaux, reconstruction...).
- **L'Unité Mobile d'Intervention** en cas de catastrophes de grande ampleur. Aménagé sur un espace de 55 m², ce camion logistique permet de coordonner sur le terrain l'action des réparateurs et des experts et d'accélérer l'indemnisation.

Une expertise reconnue par nos clients

Mme M.-L. V., Présidente de la société AJ2C (Eure).

Six semaines après l'incendie qui a entièrement détruit le bâtiment principal, l'activité avait repris en mode dégradé en attendant la reconstruction. Trois mois après le sinistre, 75 % du CA était déjà sauvegardé.

« La réactivité de vos collaborateurs me permet ainsi qu'à mon équipe, de retrouver le sourire, de croire en l'avenir. Votre compagnie a mis en place tous les moyens pour nous aider à faire face à cette terrible épreuve. [...] C'est vraiment important pour un chef d'entreprise de bénéficier d'un tel accompagnement quand surgit une telle catastrophe. »

M. M., gérant de Mr Bricolage (La Tranche-sur-Mer).

Lors de la réouverture du magasin quatre mois après l'incendie.

« En une dizaine de jours, le travail des experts et des assurances était bouclé et la reconstruction pouvait être mise en œuvre. M. T., l'Agent Général Allianz, a été d'une très grande réactivité. Dès le lendemain de l'incendie, il était là et il m'a accompagné jusqu'à la réouverture du magasin. »

(6) Solutions proposées sous réserve d'éligibilité selon l'estimation des dommages.

Les principales prestations d'assistance d'urgence incluses au contrat⁽⁷⁾

- **Préservation de vos locaux professionnels (interventions organisées et prises en charge) :**
 - mise en sécurité et gardiennage de vos locaux, accompagnée d'un nettoyage de vos installations,
 - transfert du mobilier et/ou du stock dans un local temporaire.
- **Et si le sinistre survient à la suite d'intempéries :**
 - Augmentation de la prise en charge du nettoyage des locaux sinistrés, jusqu'à 7 000 €,
 - Bâchage des toitures endommagées, pompage de l'eau, traitement anticorrosion.
- **Assistance à la gestion de crise :** pour préserver votre image une prestation mise en place sous 24h maximum : forfait de 9h de conseil pour la bonne gestion de vos media et d'aide à la mise en place d'une veille numérique renforcée.
- **Organisation de votre retour en urgence.**
- **Assistance psychologique.**

L'accompagnement Allianz en cas de mise en cause de vos prestations

Fautes professionnelles de type erreur, négligence, vices cachés de produits vendus dans le cadre de vos activités, occasionnant des dommages matériels, corporels ou des pertes pécuniaires...

La réparation des préjudices causés, dans le cadre de votre activité, à des clients ou à des tiers, s'avère toujours délicate, potentiellement très onéreuse, souvent conflictuelle et de cycle long.

Pour votre sérénité, Allianz vous représentera pour vous défendre et réparer les préjudices avérés dans le souci de préserver votre relation commerciale avec vos clients.

Chaque cas est particulier avec néanmoins ces étapes clés d'accompagnement après mobilisation des garanties prévues au contrat :

- prise en charge de tous les contacts et démarches avec les plaignants et leurs représentants, ce qui vous décharge des tensions conflictuelles et émotionnelles notamment quand les dommages sont de nature corporels,
- expertise pour démêler les responsabilités et estimer le préjudice au plus juste,
- vigilance et conseil sur un impact médiatique pour préserver votre réputation,
- recherche d'un accord amiable avec prise en charge des frais d'avocat,
- si le conflit relève du contentieux, accompagnement tout au long de la procédure judiciaire pour la défense de votre entreprise, y compris tentatives de transaction si cela peut aider à la résolution du conflit,
- indemnisation des préjudices relevant de votre responsabilité versée directement aux plaignants,
- s'il y a eu des dommages corporels, nombreuses solutions d'assistance prisent en charge (sans avance de fonds par la victime).

⁽⁷⁾ Conditions et limites décrites dans l'Annexe Convention Assistance Allianz Solution Entreprise délivrée en présence de la garantie Incendie. Prestations à la demande de l'assuré.



Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz IARD

Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Nanterre

Protexia France

Société anonyme au capital de 1.895.248 €
382 276 624 RCS Nanterre
Entreprises régies par le Code des assurances
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

www.allianz.fr



AWP France SAS

Société par actions simplifiée au capital de 7.584.076,86 €.
490 381 753 RCS Bobigny
Société de courtage d'assurances
Inscription ORIAS 07 026 669 - www.orias.fr
Siège social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen
Désignée sous le nom commercial « Allianz Assistance »

www.allianz-partners.fr

